

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SEAMAC® RHIZO

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002433

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : VP91-03U8-XN4H-KD7U

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nutrition des cultures

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversementappelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:
Centres antipoison en France:
Paris: 01.40.05.48.48
Lyon: 04.72.11.69.11
Marseille: 04.91.75.25.25
Lille: 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

attaque les matériaux environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide borique

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	>= 5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4 Date de révision: 11.04.2025 Numéro de la FDS: 50002433 Date de dernière parution: 09.01.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2023

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	
acide borique	10043-35-3 233-139-2 005-007-00-2	Repr. 1B; H360FD	>= 0,3 - < 1
Zinc sulphate, monohydrate	7446-19-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.710 mg/kg	>= 0,1 - < 0,25
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique	>= 0,0025 - < 0,025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4 Date de révision: 11.04.2025 Numéro de la FDS: 50002433 Date de dernière parution: 09.01.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2023

		Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,036 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

- En cas d'ingestion : Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes de soufre
Oxydes de métaux
Oxydes de phosphore
fumées métalliques
- Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un matériau absorbant approprié.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhale les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhale l'aérosol. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Nutrition des cultures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide phosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	2000/39/EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4 Date de révision: 11.04.2025 Numéro de la FDS: 50002433 Date de dernière parution: 09.01.2024
Date de la première version publiée: 26.01.2023

Information supplémentaire: Indicatif			
	STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif			
	VLCT (VLE)	0,5 ppm 2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
	VME	0,2 ppm 1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide borique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	392 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,15 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	196 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,98 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets locaux	0,98 mg/kg p.c./jour
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide borique	Eau douce	2,9 mg/l
	Eau de mer	2,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	5,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	13,7 mg/l
Zinc sulphate, monohydrate	Station de traitement des eaux usées	5,2 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité à protection intégrale S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Protection des mains Matériel	: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	: Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: Donnée non disponible
Couleur	: brun foncé
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 3,0 - 5,0 Concentration: 100 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Viscosité

Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,21 - 1,25

Densité

Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	---	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Composants:

acide phosphorique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

acide borique:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2.600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,03 mg/l
Durée d'exposition: 5 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Remarques: pas de mortalité

Zinc sulphate, monohydrate:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.710 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Symptômes: irritant Remarques: pas de mortalité
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:		
Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

acide phosphorique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

acide borique:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Zinc sulphate, monohydrate:

Espèce : Souris
Résultat : irritation légère
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : irritation légère
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Evaluation : Irritant pour les yeux.
Résultat : Irritation des yeux
Remarques : Irritation des yeux

Composants:

acide phosphorique:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
Remarques : Basé sur la corrosivité cutanée

acide borique:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère

Zinc sulphate, monohydrate:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin
Méthode : EPA OPP 81-4
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Résultat	: Donnée non disponible
Remarques	: Ne devrait pas entraîner de sensibilisation de la peau

Composants:

acide borique:

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Zinc sulphate, monohydrate:

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Résultat	: Pas un sensibilisateur de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: FIFRA 81.06
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénérité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acide phosphorique:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
-----------------------	--

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

acide borique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Résultat: négatif
	Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs Résultat: négatif
	Type de Test: Test de mutation du gène Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
Zinc sulphate, monohydrate:	
Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation du gène Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:	
Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
	Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE ligne directrice 486 Résultat: négatif
	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris Voie d'application: Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acide borique:

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 0, 446, 1150mg/kg/bw/day
Résultat : > 1.150 mg/kg p.c./jour
négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Zinc sulphate, monohydrate:

Remarques : Aucune donnée humaine n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Composants:

acide phosphorique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Especie: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Especie: Souris
Voie d'application: Ingestion
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 370 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 370 Poids corporel mg / kg
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

similaires

acide borique:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Étude sur trois générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5.9, 17.5, 58.5(mgb)/kg/bw/d Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 58,5 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 58,5 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F2: LOAEL: 58,5 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif
Incidence sur le développement du fœtus	: Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Dose: 3.3, 6.3, 9.6, 13.3, 25mgb/kg Toxicité maternelle générale: LOAEL: 13,3 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: >= 12,9 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale

Zinc sulphate, monohydrate:

Effets sur la fertilité	: Remarques: Donnée non disponible
Incidence sur le développement du fœtus	: Remarques: Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat, mâle Voie d'application: Ingestion Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction. Méthode: OPPTS 870.3800 Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acide borique:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Zinc sulphate, monohydrate:

Remarques : Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide phosphorique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 42 - 54 d
Méthode : OCDE ligne directrice 422

acide borique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 58.5 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral - nourriture
Durée d'exposition : 2 years
Dose : 0, 5.9, 17.5, 58.5mg/kg/bw/d

Espèce : Rat, femelle
NOAEC : 0,47 mg/l
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose : 0.077, 0.175, 0.47 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OCDE ligne directrice 407

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Symptômes	:	Irritation
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	69 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 d
Symptômes	:	Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide phosphorique:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
---	---	--

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
---	---	--

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

acide borique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 79,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- CL50 (Limanda limanda): 74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 102 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,2 mg/l
Durée d'exposition: 74,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 17,5 mg/l
Durée d'exposition: 74,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- LOEC : 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr
Type de Test: Essai en semi-statique
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 175 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- NOEC (boue activée): 17,5 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 6,4 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: 6,4 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

tiques (Toxicité chronique)	Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	CL50: > 175 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207
	NOEC: >= 175 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207
Zinc sulphate, monohydrate:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): 0,112 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,169 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,131 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0052 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: EC10:
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0056 mg/l Durée d'exposition: 10 jr
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 16,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
		CE50 (boue activée): 12,8 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acide phosphorique:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Zinc sulphate, monohydrate:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Durée d'exposition: 60 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): < 0,1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,09 (22 °C)

Zinc sulphate, monohydrate:

Bioaccumulation : Remarques: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 56 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,7 (20 °C)
pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)
pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97
Méthode: OCDE ligne directrice 121
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

acide phosphorique:

Information écologique supplémentaire

- : Effets nocifs sur les organismes aquatiques également dus au changement de pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux.

Emballages contaminés

- : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Eliminer l'emballage conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.01.2024
1.4	11.04.2025	50002433	Date de la première version publiée: 26.01.2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1805
ADR	:	UN 1805
RID	:	UN 1805
IMDG	:	UN 1805
IATA	:	UN 1805

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
ADR	:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
RID	:	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
IMDG	:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
IATA	:	Phosphoric acid, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	8
ADR	:	8
RID	:	8
IMDG	:	8
IATA	:	8

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C1
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C1
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	(E)
RID		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.01.2024
1.4	11.04.2025	50002433	Date de la première version publiée: 26.01.2023

Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 30, 3

acide borique (Numéro sur la liste 30)

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: acide borique

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 84, 65
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne LIS. [[α,α'-(éthylènediimino)bis[2-hydroxybenzène-1-acétato]](4-)]ferrate(1-) de sodium
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et毒ique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SEAMAC® RHIZO

Version 1.4	Date de révision: 11.04.2025	Numéro de la FDS: 50002433	Date de dernière parution: 09.01.2024 Date de la première version publiée: 26.01.2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Eye Irrit. 2	H319
Repr. 1B	H360FD
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR